

ISOstéo Lyon est agréé pour une capacité d'accueil de 600 étudiants.

La capacité d'accueil, c'est-à-dire le nombre maximal d'étudiants formés chaque année toutes promotions confondues, est déterminée sur la base des critères suivants :

## LA SUPERFICIE DES LOCAUX :

*Article 22 du décret n°2014-1043 du 12 septembre 2014 : 5 m<sup>2</sup> par étudiant*

Les attestations de superficie des locaux établies par Philippe VÉTEAU, Architecte, font apparaître **une surface pédagogique totale de 3 169,83 m<sup>2</sup>** :

- ✓ Ecully | Surface pédagogique : 2 851,49 m<sup>2</sup>
- ✓ La Doua | Surface pédagogique : 163,80 m<sup>2</sup>
- ✓ Lyon 7 | Surface pédagogique : 154,54 m<sup>2</sup>

→ Soit pour 600 étudiants inscrits : 5.29 m<sup>2</sup> par étudiant

## LES CONSULTATIONS COMPLETES

*Article 25 du décret n°2014-1043 du 12 septembre 2014 : 150 consultations complètes par étudiant*

La capacité d'accueil théorique des lieux de formation pratique clinique s'élève à 36 720 patients.

Dans les faits, ISOstéo Lyon limitera sa capacité d'accueil des patients à 20 000 consultations.

→ Soit pour 600 étudiants inscrits dont 120 en 5<sup>ème</sup> année + de 150 consultations complètes

## L'IMPORTANCE DES MOYENS TECHNIQUES ET DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

**Tous les locaux de l'école sont climatisés.**

Les moyens techniques et pédagogiques sont détaillés dans [le tableau récapitulatif du matériel pédagogique](#)

### L'effectif de l'équipe pédagogique

*Articles 15,20 et 21 du décret n°2014-1043 du 12 septembre 2014 : 1 ETP pour 25 étudiants*

Pour l'année 2021-2022, l'équipe pédagogique est composée de 119 personnes dont 38 enseignants équivalent temps plein :

- 86 formateurs et coordinateurs pédagogiques permanents habilités à user du titre d'ostéopathe (qui représentent 72 % de l'équipe pédagogique)
- 33 formateurs permanents non ostéopathes
- 2 coordinateurs pédagogiques permanents non ostéopathes

Soit pour 600 étudiants inscrits, 1 enseignant ETP pour 16 étudiants.

### L'effectif de l'équipe administrative et logistique

*Article 21 du décret n°2014-1043 du 12 septembre 2014 : 1 ETP pour 100 étudiants*

Pour l'année 2021-2022, l'équipe administrative et logistique est composée de 20 collaborateurs (13 collaborateurs équivalent temps plein).

Soit pour 600 étudiants inscrits 1 collaborateur équivalent temps plein pour 46 étudiants.

